

***Pour une consultation visant l'amélioration des conditions de vies des femmes
aînées : parce qu'être femme et aînée, c'est être doublement discriminée !***

Avis présenté par
La Table de concertation de Laval en condition féminine

dans le cadre de la consultation publique sur les conditions de vie des personnes aînées
tenue à Laval le 21 septembre 2007

La Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) souligne de façon positive l'initiative du gouvernement de mener une consultation publique sur les conditions de vie des personnes aînées. Cette consultation visant à mieux répondre aux besoins de la population vieillissante, nous espérons que le gouvernement prendra en considération la réalité des femmes aînées dans ses engagements futurs. En tant que regroupement régional de défense de droits des femmes, notre objectif pour cette consultation est de nous assurer que la réalité des femmes aînées sur le territoire lavallois soit illustrée et que leurs intérêts et leurs besoins soient systématiquement pris en compte par les instances gouvernementales.

Depuis 1988, la TCLCF regroupe plus de 20 organismes travaillant directement et indirectement à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des femmes sur le territoire lavallois ; elle représente ainsi les intérêts de plus de 30 000 lavalloises. Travaillant en concertation avec ses membres, la TCLCF se retrouve au coeur des préoccupations qui touchent les lavalloises et force est de constater qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire pour en arriver à une réelle égalité entre les femmes et les hommes.

En effet, il nous apparaît important de rappeler que les femmes sont encore aujourd'hui victimes de discrimination fondée sur le sexe. Cette discrimination, nommée aussi discrimination systémique, est une forme de discrimination qui relève d'un système, c'est-à-dire d'un ordre établi provenant de pratiques, volontaires ou non, qui donne lieu à des inégalités entre les femmes et les hommes. Pour les femmes, cette discrimination se traduit, entre autres, par une situation de pauvreté plus grande et par une violence omniprésente.

Les femmes aînées sont ainsi discriminées sur la base de leur sexe, mais se retrouve, de surcroît, discriminées sur la base de leur âge ; elles sont aussi victimes d'âgisme. Les femmes aînées sont donc doublement discriminées et pour elles, d'autres discriminations peuvent s'additionner lorsqu'elles appartiennent à un groupe ethnique ou religieux minoritaire ou en raison de leur orientation sexuelle différente.

En somme, les discriminations que vivent les femmes façonnent les écarts sociaux et économiques entre celles-ci et les hommes ; ces discriminations sont donc au cœur des iniquités que vivent les femmes en société. Parmi ces iniquités qui touchent les femmes à plus forte raison nous retrouvons, notamment, la question du revenu, de la violence et des responsabilités face aux proches.

1-La situation financière des femmes

Constats

Sur le territoire lavallois, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 13,3% de la population lavalloise et cette proportion s'accroît davantage à Laval que dans l'ensemble du Québec¹.

¹ Conseil du statut de la femme, Les conditions de vie des femmes de la région de Laval, 2001, page 12.

Dans ce groupe d'âge, les femmes représentent 53,7% de la population âgée de 65 à 74 ans et cette proportion de femmes augmente à 63,4% dans le groupe des 75 ans et plus². Ainsi, les femmes vivent plus longtemps que les hommes et se retrouvent aussi à vivre seules plus longtemps.

Au plan économique, les femmes sont généralement désavantagées et les femmes aînées le sont à plus forte raison. En 2004, la TCLCF a mené une étude intitulée *À l'écoute pour mieux agir* qui présentait la réalité économique des femmes de Laval et qui témoignaient des causes de la précarité économique des femmes. Parmi celles-ci on retrouvait les revenus généralement inférieurs à ceux des hommes, les emplois au salaire minimum et sans protection sociale, la discrimination selon l'âge et le sexe, la contribution plus importante aux responsabilités familiales et le soutien auprès des malades ou des personnes en pertes d'autonomie³.

Au niveau du revenu, tel que présenté dans le document de consultation sur les conditions de vie des personnes aînées, en 2004 au Québec, le revenu total moyen des femmes âgées de 65 ans ou plus était de 19 600\$, alors que celui des hommes était de 31 500 \$⁴. Au niveau de la région de Laval, dans une autre étude de la TCLCF produite en 2001 et intitulée *Une île, deux réalités*, les données présentées faisaient état d'un écart salarial entre les femmes et les hommes qui s'accroissait avec l'âge. À titre d'exemple, l'écart salarial entre les femmes et les hommes dans le groupe d'âge des 25 à 44 ans était de 8 800\$ annuellement, alors qu'il était de 15 185\$ annuellement chez le groupe d'âge des 45 à 64 ans⁵.

Un des facteurs pouvant expliquer cette disparité entre les revenus est la contribution au Régime des rentes du Québec. De nombreuses femmes n'ont pas été sur le marché du travail ou l'ont été de façon discontinuée en raison des congés de maternité, entre autres, et celles qui ont travaillé ont été discriminées au niveau de leur salaire. À cet effet, il est à noter que les générations futures de femmes prestataires du Régime des rentes du Québec seront aussi désavantagées, puisque l'équité salariale n'a toujours pas été atteinte dans la très grande majorité des secteurs d'emploi. La pauvreté vécue par les femmes pendant qu'elles sont actives sur le marché du travail se poursuivra donc au cours de leur retraite.

Bien que les femmes aînées aient été moins présentes sur le marché du travail, la très grande majorité de ces femmes ont énormément contribué à la société en assurant, entre autres, l'éducation et les soins aux enfants, ainsi qu'aux proches. Cette réalité bien propre aux femmes rappelle la question du travail parallèle et invisible qui est effectué très majoritairement par des femmes. Notons que les conséquences seraient lourdes sur le fonctionnement de la société et sur les générations futures si ce travail non rémunéré n'était pas exécuté.

Recommandations

Parce que les femmes vivront plus longtemps et plus pauvres que les hommes, la TCLCF émet les recommandations suivantes en lien avec la situation financière des femmes aînées :

- Augmenter l'allocation donnée dans le cadre du Régime des rentes du Québec, afin de pallier aux situations de pauvreté que vivent les femmes aînées ;
- Veiller à l'application de la loi sur l'équité salariale ;
- Augmenter le financement accordé aux municipalités pour la construction de logements sociaux, dont pourront bénéficier les femmes aînées ;
- S'assurer d'un accès à un transport public et à un coût abordable pour les aînées, afin de leur permettre une plus grande autonomie.

² Conseil du statut de la femme, Les conditions de vie des femmes de la région de Laval, 2001, annexe 1, tableau 3.

³ Table de concertation de Laval en condition féminine, À l'écoute pour mieux agir, 2004, page 12.

⁴ Gouvernement du Québec, Les conditions de vie des personnes aînées, 2007, page 7.

⁵ Table de concertation de Laval en condition féminine, Une île: deux réalités, 2001, page 54.

2-Violence faite aux femmes âgées

Constats

Encore aujourd'hui, les femmes sont victimes de diverses formes de violence et ce, en raison de leur sexe. Qu'il s'agisse d'agressions sexuelles, de violences conjugales ou d'abus, la violence exercée à l'endroit des femmes est trop souvent banalisée, voire éludée des discours gouvernementaux, et ce malgré des engagements visant l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes. Les femmes âgées sont aussi victimes de cette violence et le document de consultation sur les conditions de vie des personnes âgées ne présente pas de distinction entre la violence vécue par les hommes âgés de celles vécue par les femmes âgées. Or les différences sont majeures. Une des violences vécues par les femmes âgées se situe au niveau de la violence conjugale dont les femmes sont victimes dans plus de 85% des cas⁶.

La violence conjugale chez les femmes âgées demeure un sujet méconnu et tabou. Une des raisons de cette méconnaissance est la non reconnaissance de cette forme de violence à l'endroit des femmes âgées et la tendance à englober toutes les formes de violences exercées à l'endroit des personnes âgées, sans égard à l'oppression des hommes sur les femmes.

Très souvent, les femmes victimes de violence hésitent à dénoncer leur situation, par peur de représailles, entre autres. Cette difficulté de dénonciation est d'autant plus présente chez les femmes âgées pour diverses raisons : peur de se retrouver seule à leur âge et démunie financièrement, refus de se séparer de leur mari pour des convictions religieuses, faible estime d'elle-même, la socialisation traditionnelle, etc. Une autre difficulté à laquelle sont confrontées les femmes âgées victimes de violence conjugale se situe au niveau de la dépendance à leur conjoint. Cette dépendance peut être d'ordre physique ou psychologique, par exemple, lorsque le conjoint est aussi le dispensaire de soins pour la femme âgée. Celle-ci peut être victime de chantage, d'intimidations et d'abus de toutes sortes.

Les cas de violence conjugale envers les femmes âgées sont souvent découverts lors de l'octroi de services à domicile ou suite à des demandes liées à la perte d'autonomie. Il est rare que les femmes âgées demandent de l'aide et il leur arrive même souvent de refuser l'aide, sous forme de « counseling », par exemple, qui leur est offertes. Il est à noter que les ressources en maison d'hébergement ne sont souvent pas adaptées à la réalité des femmes âgées en pertes d'autonomie et que le temps alloué aux soins par les intervenantes interfère avec la démarche au niveau de la violence vécue.

Recommandations

Parce que les femmes âgées sont particulièrement vulnérables à la violence, qu'elle soit d'ordre conjugale, ou qu'elle soit manifestée sous forme d'abus ou d'agression, la TCLCF émet les recommandations suivantes en lien avec la violence à l'égard des femmes âgées :

- Ajouter un volet de sensibilisation à la violence conjugale chez les femmes âgées à la prochaine campagne contre la violence conjugale au Québec ;
- Veiller à la sécurité des femmes âgées, dans leur domicile et sur la rue, entre autres, par une campagne québécoise de sensibilisation à la réalité des personnes âgées ;
- Obtenir un engagement du gouvernement québécois afin que l'élimination de la violence à l'endroit des femmes, dont les femmes âgées, fasse partie des priorités d'actions ;
- Augmenter les ressources et le financement pour l'hébergement des femmes victimes de violence afin de pouvoir recevoir des femmes âgées en perte d'autonomie.

⁶ Ministère de la sécurité du revenu, La violence conjugale, statistique 2000.

3-La réalité des proches aidantes

Constats

De par leur socialisation, les femmes ont depuis toujours été amenées à prodiguer les soins à la famille et aux proches, faisant d'elles les premières responsables du bien-être de leur entourage. Encore aujourd'hui, l'éducation des filles et des garçons est plutôt semblable à celle des générations passées : les tâches à faire à l'intérieur de la maison (faire le ménage, les repas, donner les soins aux plus jeunes, etc.) sont généralement données aux filles, tandis que les tâches à exécuter à l'extérieur de la maison (tondre la pelouse, sortir les poubelles, laver la voiture, etc.) sont demandées habituellement aux garçons. Le résultat de cette socialisation se reflète dans l'état de situation des personnes proches aidantes. Ainsi, 80% des personnes responsables des soins aux proches sont des femmes. La majorité des femmes proches aidantes sont âgées de plus de 45 ans et ignorent pour la plupart qu'elles ont le statut de proches aidantes, ce qui témoigne de la présomption qu'a la société du rôle des femmes dans les soins aux proches.

Les conséquences pour les femmes qui assument le rôle de proches aidantes sont grandes : appauvrissement et augmentation des dépenses, épuisement physique et mental, détresse psychologique, isolement, etc. À titre d'exemple, les proches aidantes se voient dans l'obligation de concilier leur travail et leur vie familiale avec leur rôle de proches aidantes et très souvent elles se retrouvent à devoir quitter leur emploi, afin de remplir ce nouveau rôle. Au niveau de la détresse psychologique des proches aidantes, outre l'épuisement psychologique qu'implique la tâche de s'occuper d'un proche, parfois 24 heures sur 24, il faut noter la difficulté émotionnelle de voir la personne aidée, souvent quelqu'un avec qui des liens affectifs importants ont été établis, perdre son autonomie ou être de plus en plus malade.

De plus, la plupart des femmes proches aidantes n'ont pas la formation requise pour prodiguer les soins qui sont souvent d'ordre médical et n'ont pas les capacités physiques d'effectuer certaines tâches plus exigeantes physiquement, telles que donner le bain à quelqu'un ou déplacer une personne dans le lit. Enfin, lorsqu'une aide extérieure est disponible pour les femmes proches aidantes, cette aide est souvent temporaire et il peut s'agir d'une personne différente de fois en fois, ce qui peut être déstabilisant, voir dérangeant.

Recommandations

Parce que les femmes demeurent les principales responsables des soins aux proches, qu'elles vivront plus longtemps et plus pauvres, et qu'elles auront elles-mêmes besoin éventuellement de l'aide d'une proche aidante, la TCLCF émet les recommandations suivantes :

- Augmenter l'aide à domicile pour les proches aidantes et que cette aide soit constante et équitablement rémunérée ;
- Augmenter les services de répit et de gardiennage pour les proches aidantes ;
- Augmenter le financement au fonds de soutien à domicile.

En conclusion, nous souhaitons que cette consultation permette de mettre en lumière l'apport incommensurable des femmes âgées à la société québécoise, que ce soit sur les plans économique, social et familial. Pour permettre aux femmes de contribuer pleinement à la société, elles doivent pouvoir bénéficier et avoir accès de façon égalitaire aux ressources nécessaires à leur épanouissement. Enfin, nous espérons que cette consultation ouvrira sur des perspectives d'avenir pour que les futures femmes âgées ne se retrouvent pas désavantagées au même titre que les femmes âgées d'aujourd'hui.